

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 023-6090/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative au financement de l'opération Pôle d'échanges multimodal de transport de Plan-de-Campagne aux Pennes- Mirabeau (Phase Etudes et Travaux)

MET 19/11499/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine approuvé par la Métropole Aix-Marseille-Provence le 15 décembre 2016, place l'innovation et la complémentarité entre les modes de transports au cœur de sa première phase d'actions des années 2017 à 2020.

Dans le cadre de sa politique de développement de l'intermodalité, la Métropole souhaite conduire la réalisation du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Plan-de-Campagne.

Ce pôle d'échanges multimodal vise à créer une véritable polarité de transports en commun regroupant sur le site différentes liaisons métropolitaines et renforçant l'attractivité du transport ferroviaire. Il est inscrit dans la Directive Territoriale de 2007, en tant que point essentiel « d'articulation et d'accès au réseau de transports collectifs, signalé comme priorité dans le Plan de Déplacements Urbains de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix en 2015, confirmé par l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine en 2016.

Le projet de Pôle d'Echanges Multimodal est composé :

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

- D'une gare routière au droit de la halte ferroviaire équipée de 6 quais (services urbains et interurbains), d'un point billetterie et services
- De deux parkings en surface de part et d'autre des voies ferrées de respectivement 100 et 300 places
- Parvis, cheminements piétons et stationnement deux roues sécurisé.

Le tracé de l'extension du Bus à Haut Niveau de Service Zenibus, a été modifié afin que son terminus rejoigne ce PEM de Plan-de-Campagne.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

- Déroulement des études : 2019 ;
- Acquisition du foncier : 2019 ;
- Fin des travaux des quais de la halte ferrée : Octobre 2021
- Mise en service du pôle d'échanges (parkings et gare routière) : Dernier trimestre 2022 ;
- Mise en service du BHNS (Extension Zenibus) : Mi 2023.

Coût prévisionnel de l'opération :

Le coût total prévisionnel de l'opération est évalué à 7.350.000 euros HT financés par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La participation du Département des Bouches-du-Rhône est appelée, sur les volets études et travaux engagés à compter de 2019, à hauteur de 25,40%, sur une assiette subventionnable de 6.300.000 euros HT.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département des Bouches-du-Rhône	21,77 %	1.600.000 euros HT
Métropole Aix-Marseille-Provence	78,23 %	5.750.000 euros HT
TOTAL	100,00 %	7.350.000 euros HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

- La délibération TRA 038-5128/18/CM du 13 décembre 2018 portant création et affectation d'une Autorisation de Programme pour l'opération d'investissement du Pôle d'échanges de Plan de Campagne.
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 13 juin 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération Pôle d'échanges multimodal de transport de Plan-de-Campagne aux Pennes-Mirabeau (Phase Etudes et Travaux)

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Département des Bouches-du-Rhône ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution à signer tout document, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Annexe Transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, opération numéro 2019001600. rattachée au programme 54 Pôle d'échange multimodal Code AP 198540TP.

Les recettes seront constatées dans le budget Annexe Transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous Politique C240 Natures : 1311 – 1312 – 1313 – 1314 – 1317 – 1318.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019